



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réglementation

Question écrite n° 111055

Texte de la question

M. Jean-Marie Binetruy attire l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur la multiplication des procédures et formalités précédant la location ou la vente d'un logement. Pour la mise en vente ou en location, les formalités se multiplient : évaluation de la superficie depuis la loi Carrez, diagnostic amiante, et depuis le 1er novembre dernier, le diagnostic de performance énergétique en attendant le diagnostic plomb... Ces diagnostics réalisés par des professionnels permettent sans doute de sécuriser la vente, ou la location d'un bien immobilier, et participent à la protection de l'environnement. Néanmoins, ils sont à la charge des vendeurs, ou bailleurs, qui risquent de répercuter ces coûts sur le locataire ou l'acquéreur, et contribuent à complexifier encore la vie de nos concitoyens qui souhaitent des procédures plus simples. A un moment de pénurie de logements et de flambée des prix de l'immobilier, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement pour simplifier les mesures en cause et en minimiser les coûts.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Binetruy](#)

Circonscription : Doubs (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111055

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12339